



Certificat d'aptitude professionnelle agricole Jardinier paysagiste (CAPA)



Objectifs

- Assurer toutes les opérations nécessaires à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts
- Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations indispensables aux travaux paysagers, en toute sécurité et dans le respect de l'environnement



Contenu de la formation

- MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise
- MP2 - Maintenance des matériels
- MP3 - Mise en place d'aménagements paysagers
- MP4 – Travaux d'entretiens paysagers
- MIP - Module d'initiative professionnelle

Biologie-écologie
Sciences et techniques des équipements - Physique et chimie
Sciences et techniques des aménagements de l'espace

Type d'action
Apprentissage

Lieu de formation
Etablissement régional
d'enseignement adapté
Nelson Mandela
2 rue DES CEDRES
42290
SORBIERS

Date de session
Du 02/09/2024 au 04/07/2025

**FORMATION
EN
ALTERNANCE**



Les points forts de la formation

Les GRETA CFA, forts d'une expertise de 50 ans, conseillent et accompagnent individuellement dans des projets professionnels. Les équipes d'experts assurent une formation de qualité sur des plateaux techniques modernes et performants.



Organisation

Durée indicative : 1 an

Durée totale en heures : 400 heures

Nombre d'heures en centre : 400 heures

Effectif mini/maxi : 1 - 3

Modalités d'enseignement : formation mixte

Modalités d'entrée et de sortie : entrées/sorties à dates fixes

Type de la Formation : EN ALTERNANCE



Modalités pédagogiques

Équivalence et passerelles: Une passerelle permet d'accéder à une autre certification ou formation en valorisant les compétences déjà acquises. Elle peut dispenser d'une partie de la formation.

L'équivalence reconnaît que deux certifications ou blocs de compétences couvrent les mêmes compétences et ont la même valeur. Elle peut entraîner une dispense d'épreuves. A étudier au cas par cas en fonction du parcours du candidat.

Matériel et moyens utilisés : Matériel visé par la formation ,Support pédagogique remis au participant

Modalités d'évaluation et/ou Modalités de Validation :

Contrôle en cours de formation (CCF) visant à valider les blocs de compétences nécessaires à l'obtention du CAP



Accès

Publics visés : jeune 16-29 ans

Niveau d'entrée : sans niveau d'accès

Prérequis : Niveau 3e des collèges – Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP, ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau 3 enregistré au RNCP de la même filière

Dossier de candidature, entretien, positionnement et validation profil entreprise en lien avec l'établissement du lieu de formation. Inscription validée à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Délais d'accès : Candidature possible 6 mois avant le début de formation et jusqu'au début de la formation sous réserve de places disponibles.

Eligible au CPF : Non

Modalités d'accessibilité personnes en situation de handicap : le GRETA CFA est engagé dans la démarche H+: les personnes en situation de handicap sont accompagnées tout au long de leur parcours de formation par un référent H+



Financement

Tarif global indicatif : 7587 € TTC

Modalités de financement : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation

Pour les contrats d'apprentissage, le montant indiqué correspond au niveau de prise en charge (NPEC) appliqué par France Compétences. Pour le tarif du Contrat de Professionnalisation, merci de nous contacter

[Nos Conditions Générales de Vente](#)



Nos Labels et Partenaires



Poursuite de parcours

Brevet professionnel Aménagement paysager

Niveau de sortie niveau 3 (CAP,BEP,CFPA du 1er degré)	Code RNCP/RS RNCP38386	Nom du certificateur Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	Date certification 18/12/2023	Accessible par la VAE Oui	Mise à jour 29/06/2026
				Formation certifiante Oui	



Contact Formation

GRETA CFA Loire
41 bis rue de la Jomayère - CS 70010
42009 SAINT-ETIENNE Cedex 2
04 77 32 48 02
greta-cfa.loire@ac-lyon.fr



<https://greta-cfa.ac-lyon.fr/greta/greta-cfa-loire>